

ETATS FINANCIERS**BEST LEASE**

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

La société BEST Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

Bilan arrêté au 31 Décembre 2013			
<i>(Unité : en Dinars)</i>			
Actifs	Note	31/12/2013	31/12/2012
Liquidités	3.1.	714 353	1 445 989
Creances de leasing : encours financiers		144 753 257	130 929 665
Creances de leasing : Impayées		5 939 991	5 792 545
Agios réservés		-389 503	-633 562
Provisions sur risques clients		-6 174 029	-5 677 172
Total créances issues d'operation de leasing	3.2.	144 129 716	130 411 475
Portefeuille d'investissement		659 980	59 980
Provisions sur participations		-30 000	-30 000
Total immobilisations financières	3.3.	629 980	29 980
Immobilisations corporelles		4 915 919	4 602 022
Ammortissements corporelles		-1 028 864	-747 995
Total immobilisations corporelles	3.4.	3 887 054	3 854 028
Immobilisations Incorporelles		95 871	101 071
Ammortissements Incorporelles		-56 872	-59 131
Total immobilisations incorporelles	3.5.	38 999	41 940
Autres actifs non courants	3.7.	348 178	
Autres Actifs Courants	3.6.	1 445 049	3 798 310
TOTAL DE L'ACTIF		151 193 330	139 581 722
Passifs			
Emprunts et dettes rattachées	3.8.	95 596 797	105 537 094
Clients Crédeurs	3.9.	3 209 066	3 930 219
Fournisseurs et comptes rattachés	3.10.	4 274 774	3 638 752
Autres passifs courants	3.11.	2 756 661	2 641 259
Provisions pour risques		120 771	120 771
Total des capitaux propres et passifs		105 958 069	115 868 095
Capitaux propres			
Capital Social		30 000 000	20 000 000
Réserves légales		595 379	484 309
Autres capitaux propres		11 319 511	500 000
Reserve pour risque general		0	507 905
Résultats reportés		110 343	8 480
Résultat		3 210 028	2 212 933
Total des capitaux propres	3.12.	45 235 262	23 713 627
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		151 193 330	139 581 722

Etat de résultat au 31 Décembre 2013

(Unité : en Dinars)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Marge sur operations de leasing		13 218 823	11 690 168
Autres produits sur operations de leasing		381 378	206 929
Variation des agios réservés		137 702	-109 133
Total produits de leasing	3.13.	13 737 904	11 787 965
Charges financieres nettes		-6 048 621	-4 855 590
Produits des placements		0	0
Total charges financieres	3.14.	-6 048 621	-4 855 590
Produits nets de leasing		7 689 283	6 932 375
Charges de personnel	3.15.	-1 829 446	-1 533 989
Dotation aux provisions nette de reprise	3.17.	-731 495	-1 351 042
Dotation aux Pov P Depreciation titre et autres actifs		-44 526	
Dotation aux amortissements	3.18.	-295 515	-204 110
Autres charges d'exploitation	3.16.	-829 900	-863 390
Total des Charges d'exploitation		-3 730 881	-3 952 530
Autres gains ordinaires	3.19.	109 773	143 878
Autres pertes ordinaires	3.20.	-8 900	-2 085
		100 873	141 793
Impots sur les bénéfices		-849 247	-908 705
Resultat de l'exercice avant modification comptable		3 210 028	2 212 933
Modifications comptables		-	-
Resultat de l'exercice après modification comptable		3 210 028	2 212 933

Flux de trésorerie arrêté au 31 Décembre 2013

(Unité : en Dinars)

Flux de trésorerie	Note	2013	2012
Encaissements clients	3.21.	85 176 530	83 745 339
Decaissements leasing	3.22.	-83 580 133	-91 102 643
Decaissement personnel	3.23.	-1 889 608	-1 050 966
Intérêts payés	3.24.	-5 778 491	-4 793 136
Intérêts reçus		-	3 945
Impôts et taxes	3.25.	-833 510	-2 781 577
Autres encaissements	3.26.	92 070	1 023 534
Autres décaissements	3.27.	-1 549 934	-2 100 326
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DEL'EXPLOITATION		-8 363 076	-17 055 830
Decaissements suite à l'acquisition des immobilisations propres	3.28.	-333 425	-257 546
Encaissements suite à la cession d'immobilisations propres		13 200	
Encaissements provenant des emprunts			-
Decaissements suite à l'acquisition des immobilisations financières	3.29.	-600 000	-
Encaissements suite à la cession d'immobilisations financières			-
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS		-920 225	-257 546
Augmentation de capital		20 819 106	5 000 000
Dividendes et autres distributions		-2 000 000	-750 000
Encaissements provenant des emprunts	3.30.	66 300 000	44 050 000
Remboursements des emprunts	3.31.	-78 294 942	-30 818 503
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		6 824 164	17 481 497
VARIATION DE TRÉSORERIE		-2 459 137	168 121
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		899 315	731 194
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE		-1 559 822	899 315

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2013

I. Présentation de la société :

La société « BEST LEASE » est une société anonyme de droit tunisien, avec un capital de trente millions (30 000 000) de Dinars, au moyen d'apports en numéraire, divisé en 30.000.000 actions nominatives de un (1) dinar chacune entièrement libérées, ainsi qu'il résulte :

- ✓ des statuts de la société enregistrés à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau- Tunis.
- ✓ d'un acte de dépôt des documents constitutifs au Greffe du Tribunal de première Instance de Tunis.
- ✓ et, de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

La société "BEST LEASE" a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

II. Convention et méthodes comptables :

- Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.
- Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par le décret 96-2459 portant approbations du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par ce même décret.

2.1- Présentation des états financiers

- Les comptes de la société « BEST LEASE » sont tenus conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par la mise à jour du système comptable des entreprises 1997 (Arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996). A la clôture de l'exercice 2008, et afin de se conformer au secteur de leasing, la société «BEST LEASE» a changé la présentation de ses états financiers en se rapportant aux normes comptables relatives aux banques et notamment la NCT 21 et la norme comptable relative aux contrats de location NCT 41.

2.2- Base de mesure et conventions comptables appliquées

- Les états financiers de la société "BEST LEASE" sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les conventions comptables retenues sont en conformité avec les normes comptables généralement admises en Tunisie.
- Les conventions comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- Les immobilisations

- Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables, augmenté des frais directs. **Les amortissements ont été calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire.**

2.2.2- Immobilisations destinées à la location

- Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2008, ces immobilisations sont enregistrées aux actifs du bilan pour leur coût d'acquisition et ce durant toute la durée du bail. A l'expiration du bail, le preneur aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle, arrêtée contractuellement.
- Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).
- Il est à signaler que le bien donné en location demeure, durant la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre, de le sous louer ou de le nantir.
- Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.
- De même, le coût d'entrée des immobilisations peut subir des modifications, et ce, à l'occasion d'une consolidation d'impayés ou d'une location de biens récupérés.

2.2.3- Créances issues d'opérations de leasing

A partir de 2008, et conformément à la NC 41, les immobilisations destinées à la location sont présentées au bilan comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.2.4- Emprunt

Le principal des emprunts contractés est comptabilisé pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique «emprunts et ressources spéciales».

2.2.5- Politique de provision

Les provisions sont déterminées selon les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n°91/24 émise par la Banque Centrale de Tunisie en date du 17/12/1991 telle que modifiée par les circulaires subséquentes 99-04 et 2001-12.

Les provisions résultant de l'application de ces circulaires sont déterminées en appliquant les taux de provisions par classe sur les risques bruts diminués des produits réservés, de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur intrinsèque du bien en leasing.

Classes de risque	Taux de provision par classe
C 0 : actifs courants	0%
C 1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0%
C 2 : actifs incertains	20%
C 3 : actifs préoccupants	50%
C 4 : actifs compromis	100%

2.2.6- Evaluation des Créances

a- Méthode d'évaluation

La détermination des provisions à constituer sur les créances clients est réalisée suivant la démarche suivante :

- Détermination de la population à examiner ;
- Classification des engagements, en fonction de leur situation au 31 décembre 2013, en 5 catégories à savoir : Les actifs courants (sains) et actifs classés (nécessitant un suivi particulier, incertains, préoccupants et compromis) ;
- Application du taux de la provision à affecter à chaque catégorie ;
- Prise en compte des événements postérieurs ;
- Prise en compte des garanties considérées comme réelles ;
- Prise en compte de la valeur intrinsèque du matériel en leasing ;
- Détermination des risques encourus.

b- Classification

La classification des créances a été effectuée sur la base des informations disponibles au 31 Décembre 2013 qui concernent principalement l'ancienneté des impayés constatés sur les loyers et les autres factures :

CLASSES	RETARD DE PAIEMENT
1	INFERIEUR A 90 JOURS
2	COMPRIS ENTRE 90 JOURS ET 180 JOURS
3	COMPRIS ENTRE 180 JOURS ET 360 JOURS
4	SUPERIEUR A 360 JOURS

- La revue des événements postérieurs à la date de clôture ayant un impact sur le niveau de risque de non recouvrement des créances clients.

Cette approche a été modulée pour tenir compte des situations particulières, notamment celles relatives aux :

- Clients en contentieux ;
- Clients en arrêt de facturation ;
- Arrangements et règlements intervenus après la date d'arrêt pour les clients présentant des impayés au 31 décembre 2013.

c- Taux de provision

L'application des normes prudentielles sectorielles en vigueur en Tunisie conduit à retenir des taux de provisions prédéterminés par classe d'actifs nets (encours d'engagement diminués des garanties considérées comme réelles) :

CLASSE	TAUX DE PROVISION
0	0%
1	0%
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Conformément à l'article 9 de la circulaire aux banques n° 91-24, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits non encaissés sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés venant en déduction du poste « créances sur la clientèle ». Cette méthode ne concerne que les actifs classés (2,3, 4 et 5).

d- Prise en compte des garanties

*** Garanties retenues**

Pour la détermination des provisions, seules les garanties suivantes ont été retenues :

- ➔ Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- ➔ Les immobilisations données en leasing.

*** Evaluation des garanties**

Garanties hypothécaires

Les garanties hypothécaires, dont le fondement juridique est reconnu, ont été évaluées à leur juste valeur en se basant sur leur nature et des possibilités réelles de leur réalisation. Cette valeur a été déterminée en tenant compte de la valeur déterminée par une expertise externe, tout en se référant aux prix du marché, corrigée par des décotes annuelles par type de bien afin de tenir compte de leur dépréciation éventuelle.

Garanties portant sur les immobilisations données en leasing:

- Matériel standard : valeur d'origine avec une décote de 20% par année d'âge ;
- Matériel spécifique : valeur d'origine avec une décote de 40% par année d'âge ;
- Immeuble: valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Par ailleurs, la société procède à des décotes complémentaires sur la valeur intrinsèque des biens donnés en leasing pour tenir compte du risque de récupération et de réalisation de ces biens.

2.2.7- Modifications comptables

Conformément à la Circulaire 2013-21 complétant et modifiant la Circulaire 91-24, la société Best Lease a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Par ailleurs, il a été procédé à une décote de 30% pour les actifs ayant une ancienneté de 2 ans dans la classe 4.

Le risque net est la valeur de l'actif après déduction des agios réservés et des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Cette modification comptable a été opérée au 31/12/2013 d'une manière rétrospective en ajustant les capitaux propres d'ouverture. A la suite de ce changement, les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés à la baisse à hauteur de 508 KDT. Le montant de la dotation comptabilisé en résultat de l'exercice 2013 en application de la nouvelle méthode s'élève à 112 KDT.

Compte tenu de la décision de L'assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2011, qui a réservé le montant de 507 905 DT à des "provisions affectés à des risques de financement", il a été décidé d'affecter intégralement le montant de la réserve pour risques de financements aux provisions additionnelles imputables aux fonds propres d'ouverture soit 507 905 résultant des décotes appliquées.

I. NOTES RELATIVES AU BILAN

3. 1. *Liquidités et équivalents de liquidités*

Au 31 décembre 2013, le total des liquidités a atteint un montant de 714 353 DT contre 1 445 989 DT au 31 décembre 2012. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
UBCI	14 136	4 836
Effet remis à l'encaissement	64 468	391 611
BTK SFAX	0	82 192
STUSID	53 094	28 214
SOUSSE AL BARAKA	76 809	56 773
AB BEJA NOUVEAU	106 007	35 338
BANQUE ZITOUNA	228 074	696 361
BH	69 211	147 137
CAISSE	1 030	912
AMEN GABES	840	840
ATB	1 262	690
STB MENZAH	6	6
AB BEJA ANCIEN	6	6
BNA BERGES DU LAC	38 922	575
STB MENZAH NOUVEAU	50 976	500
QNB	999	0
ABC BANK	8 513	0
TOTAL	714 353	1 445 989

3.2. *Créances sur la clientèle*

Au 31 décembre 2013, les créances nettes sur la clientèle s'élèvent à 144 129 716 DT contre 130 411 475 DT au 31 décembre 2012. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Créances de leasing : encours financiers	144 753 257	130 929 665
Créances leasing : impayés	5 939 991	5 792 545
Provisions individuelles	-4 735 757	-4 401 541
Provisions collectives	-1 438 272	- 1 275 631
Agios réservés	-389 503	-633 562
TOTAL	144 129 716	130 411 475

3.2.1-Normes de couverture et de division des risques :

3.2.1.1. Risques encourus supérieurs à 5 % des fonds propres nets

En application des dispositions de l'article premier de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001, la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001 et la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 5% des fonds propres nets de la société, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets.

Au 31 Décembre 2013, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 5% des fonds propres nets de la Société "Best Lease".

Ainsi, ce ratio est respecté par la société "Best Lease" au 31 Décembre 2013.

3.2.1.2. Risques encourus supérieurs à 15 % des fonds propres nets

En application des dispositions de l'article premier de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001, la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001 et la circulaire n°2012-09 du 29 Juin 2012, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs ou égaux, pour chacun d'entre eux, à 15% des fonds propres nets de la société ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets.

Au 31 Décembre 2013, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 15% des fonds propres nets de la Société "Best Lease".

Ainsi, ce ratio est respecté par la société "Best Lease" au 31 Décembre 2013.

3.2.1.3. Risques encourus supérieurs à 25 % des fonds propres nets

Aux termes de l'article 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 99-04 du 19 Mars 1999, la circulaire n° 2001-04 du 16 Février 2001 et la circulaire n° 2001-12 du 4 Mai 2001, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la Société.

Au 31 Décembre 2013, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 25% des fonds propres nets de la Société "Best Lease".

3.2.1.4. Ratio de solvabilité

Le montant des risques encourus pondérés, tel qu'il ressort de l'application de l'article 6 de la circulaire susvisée, s'élève à 148 746 KDT au 31 Décembre 2013 contre 135 438 KDT au titre de l'exercice 2012.

Le montant des fonds propres nets de la société « BEST LEASE », tels que définis par l'article 5 modifié du circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, s'élève à 43 825 KDT au 31/12/2013 contre 22 981 KDT au terme de l'exercice 2012.

Le montant des risques encourus pondérés s'élève à 148 746 KDT. Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent, au 31 Décembre 2013, 29,46 % des risques encourus pondérés, contre 17,20 % au titre de l'exercice 2012.

3.2.3-Répartition de l'engagement par classe de risque

Classe	Encours 31/12/2013	Impayés 31/12/2013	Encours + Impayé	Provisions 31/12/2013	Profits réservés 31/12/2013	Impayés 31/12/2013
0	135 772 194	2 578 666	138 350 860	0	0	685 909
1	4 984 071	492 293	5 476 364	0	0	368 926
2	480 430	122 352	602 782	28 833	14 319	102 289
3	1 273 940	396 424	1 670 364	423 398	65 837	403 824
4	2 242 618	2 350 256	4 592 874	4 283 527	309 347	2 328 904
Total	144 753 253	5 939 991	150 693 244	4 735 758	389 503	3 889 851

3.3. Portefeuille titre d'investissement

Au 31 décembre 2013, le total des titres d'investissements a atteint un montant de 629 980 DT contre 29 980 DT au 31 décembre 2012. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Participation NSC TELECOM	30 000	30 000
Participation EL IBHAR	29 980	29 980
Participation AMANA TAKAFOL	600 000	-
Autres provisions pour dépréciation	-30 000	-30 000
TOTAL	629 980	29 980

Le portefeuille d'investissement de la société BEST LEASE se détaille comme suit :

Participations	Nature de la société	% de détention
NSC TELECOM	SA	3,33%
EL IBHAR	SA	19,99%
AMANA TAKAFOL	SA	6,00%

3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition hors TVA récupérable. Ces immobilisations nettes d'amortissements s'élèvent à 3 887 054 DT au 31 décembre 2013, s'analysent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Local BEST LEASE	4 047 163	2 627 734
Local BEST LEASE en cours	12 079	1 331 165
Matériel informatique	176 750	157 137
Ag. Aménagements et installations	325 746	203 774
Matériel de transport	245 727	182 424
Mobilier et matériel de bureau	108 054	99 788
Agencement en cours	400	-
Total brut des immobilisations corporelles	4 915 919	4 602 022
Amortissement Ag. Aménagement et installations	-79 928	-52 415
Amortis. Mobiliers et matériels de bureau	-78 911	-62 146
Amortissement matériel de transport	-127 875	-88 250
Amortissement matériel informatique	-151 029	-134 034
Amortissement locaux	-591 121	-411 149
TOTAL	3 887 054	3 854 028

3.5. Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2013, les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements s'élèvent à un montant de 38 999 DT contre 41 940 DT au 31 décembre 2012. Ces soldes se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Logiciel	57 470	62 670
Autres immobilisations incorporelles	38 401	38 401
Amortissement logiciel	-56 872	-59 131
TOTAL	38 999	41 940

- Tableau de variation des immobilisations

Désignation	Valeur Brut au 31/12/2012	Acquisition	Reclassement	Cession	Valeur Brut au 31/12/2013	Amortissements cumulés au 31/12/2012	Dotation	Reprises	Amortissements cumulés au 31/12/2013	Valeur Nette au 31/12/2013
Immeubles	2 627 734	110 663	1 308 766	-	4 047 163	411 149	179 972		591 121	3 456 042
Agencement	203 774	111 073	10 899	-	325 746	52 415	27 513		79 928	245 818
Matériels et Mobiliers	99 788	8 266	-	-	108 054	62 146	16 765		78 911	29 143
Matériels informatiques	157 137	19 613	-	-	176 750	134 034	16 995		151 029	25 721
Matériels de transport	182 424	83 000	-	-19 698	245 727	88 250	39 625		127 875	117 851
Immobilisations en cours	1 331 165	979	-1 319 665	-	12 479	-	-		-	12 479
Logiciel	62 670	-	-5 200	-	57 470	59 131	2 072	-4 331	56 872	598
Immobilisations incorporelles en cours	38 401	-	-	-	38 401	-	-		-	38 401
Total	4 703 093	333 594	-5 200	-19 698	5 011 789	807 125	282 941	-4 331	1 085 736	3 926 054

3.6. Autres actifs courants

Au 31 décembre 2013, le solde net de ce poste s'élevant à 1 445 049 DT contre 3 798 310 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Reports TVA	595 649	3 288 047
TVA récupérable	-	3 513
Prêt sur fonds social	508 020	452 549
Compte courant associés	-	-
Produit à recevoir	40 345	37 636
Impôt sur le bénéfice	-	-
TVA récupérables sur biens et services	5 670	4 451
TVA collectées	132 202	1 294
Débiteurs divers	5 508	3
Avance / Salaire	21 084	9 640
Caution	900	900
Remboursement assurance groupe	-	278
Avance facture fournisseur	129 595	-
Charge constaté d'avance	5 993	-
Assurance INTERASSURE	83	-
TOTAL	1 445 049	3 798 311

3.7. Autres actifs non courants

Au 31 Décembre 2013, les autres actifs non courants s'élèvent à 348 178 DT se détaillant comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Charge à répartir	397 035	-
Amortissement charge à répartir	-48 856	-
TOTAL	348 178	-

3.8. Emprunts et dettes rattachées

Ce poste est composé de concours bancaires pour un montant de 31 158 797 DT et de crédits bancaires pour 64 437 999 DT. Il se détaille comme suit :

- Concours bancaires

Au 31 décembre 2013, ce poste présente un solde de 31 158 797 DT contre 24 241 540 DT à la clôture de l'exercice précédent. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Certificat de Leasing -1 an Al Baraka Bank	13 900 000	16 700 000
Emprunt AMEN BANK - 1 AN	2 000 000	2 000 000
Emprunt ATB N°1 - 1 AN	1 428 571	1 428 571
Emprunt ATB N°2 - 1 AN	285 714	0
Emprunt ATB N°3 - 1 AN	285 714	0
Emprunt AMEN BANK - 1 AN	1 428 000	1 428 000
Emprunt AMEN BANK - 1 AN	357 143	357 143
Emprunt AMEN BANK - 1 AN	357 143	357 143
Emprunt AMEN BANK N°5 - 1 AN	178 571	142 857
Emprunt AMEN BANK N°6 - 1 AN	142 857	142 857
Emprunt AMEN BANK N°7 - 1 AN	85 714	85 714
Emprunt AMEN BANK N°8 - 1 AN	142 857	-
Emprunt AMEN BANK N°9 - 1 AN	142 857	-
Emprunt AMEN BANK N°10 - 1 AN	57 143	-
Emprunt STB -1 AN	1 000 000	1 000 000
Emprunt ABC -AN	6 500 000	-
Emprunt bna - AN	400 000	-
Certificat de Leasing Al Baraka Bank - IM BANK	65	187 453
Certificat de Leasing 9 COFIN BL/H.JEBENIANI 2	134 694	134 694
Certificat de Leasing 8 COFIN BL/H.JEBENIANI 1	119 245	119 245
C.L.12 COFIN TECHNOMETAL	100	100
Certificat de Leasing 1 COFIN BL/BBK TRIKI	2 699	2 699
BEST BANK	2 147 477	142 692
AMEN BANK	22 950	12 370
BTK SFAX	39 280	-
TOTAL	31 158 797	24 241 540

- Crédits bancaires

Les emprunts et les dettes rattachées totalisant 64 437 999 DT au 31 décembre 2013 contre 81 295 554 DT à la clôture de l'exercice précédent, s'analysent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Certificat de Leasing (+1 AN) Al Baraka Bank	36 000 000	50 000 000
Certificat de Leasing (+1AN) EZZITOUNA	3 000 000	8 000 000
Emprunt ATB N° 1 (+1)AN	4 285 714	5 714 286
Emprunt ATB N° 2 (+1)AN	1 571 429	-
Emprunt ATB N° 3 (+1)AN	1 714 286	-

Emprunt BNA (+1)AN	1 600 000	-
Emprunt AMEN BANK N° 1 +1AN	-	2 000 000
Emprunt AMEN BANK N° 2(+1AN)	4 288 000	5 716 000
Emprunt AMEN BANK N° 3(+1AN)	1 428 571	1 785 714
Emprunt AMEN BANK N° 4(+1AN)	1 428 571	1 785 714
Emprunt AMEN BANK N° 5 (+1AN)	678 571	857 143
Emprunt AMEN BANK N° 6 (+1AN)	714 286	857 143
Emprunt AMEN BANK N° 7 (+1AN)	428 571	514 286
Emprunt AMEN BANK N° 8 (+1AN)	750 000	-
Emprunt AMEN BANK N° 9 (+1AN)	750 000	-
Emprunt AMEN BANK N° 10 (+1AN)	300 000	-
Emprunt STB (+1AN)	3 000 000	4 000 000
Emprunt QNB (+1AN)	2 500 000	-
Certificat LEASING BEST BANK	-	65 268
TOTAL	64 437 999	81 295 554

3.9. Clients créditeurs

Au 31 décembre 2013, ce poste totalise un solde de 3 209 066 DT contre 3 930 219 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
Dettes envers la clientèle	3 209 066	3 930 219
TOTAL	3 209 066	3 930 219

3.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

LIBELLE	31/12/2013	31/12/2012
Effets à payer	3 124 413	2 719 475
Fournisseurs créditeurs	1 150 346	916 457
Assurances Interassure	15	2 820
TOTAL	4 274 774	3 638 752

3.11. Autres passifs courants

Au 31 décembre 2013, ce poste totalise un solde de 2 756 661 DT contre 2 641 259 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Charges à payer	2 079 287	2 245 800
TVA collectées	0	1 294
Retenue à la source sur honoraires et autres	201 931	61 397
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	11 971	8 251
CNSS	65 620	61 525
Prime assurance à payer	39377	-
Loyer Al Baraka Bank	20 500	20 500
Mémoire frais imputés/comptes clients	76 350	60 172
Charges d'exploitation	45 000	44 497
Etat impôts/revenus des personnes physiques	6 190	19 088
Intérêt à liquider quote part BEST LEASE	37 966	22 566

Créditeurs divers à régulariser	15 977	15 977
Assurances groupe GAT	22 053	17 248
Intérêt de retard à liquider	68 744	30 801
Compte d'attente	21 325	6 787
Charges constatées d'avance	-	1 803
Etat TFP et FOPROLOS	4 115	3 322
TCL	3 013	4 106
Droit de timbre	3 242	4 245
Remboursement dû au personnel	1 015	1 115
Diverses retenues sur salaires	500	500
Retenues sur salaires à rembourser Al Baraka Bank	454	454
Avance sur salaire	-	46
Frais de dossier	-	50
Dividende à payer	500	-
Retenue à la source 1%	102	-
TVA sur valeur résiduelle	18	-
Impôt sur le bénéfice	31 413	9 715
TOTAL	2 756 661	2 641 259

3.12. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 45 235 262 DT contre 23 713 627 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Capital souscrit appelé versé	30 000 000	20 000 000
Actions propres	-180 894	-
Réserves légales	595 379	484 309
Primes d'émission	11 000 000	-
Réserves pour risques de financement	-	507 905
Réserves pour fonds social	500 405	500 000
Résultats reportés	110 343	8 480
Résultat de l'exercice	3 210 028	2 212 933
TOTAL	45 235 262	23 713 627

Résultat par action

	2013			2012		
	Action émises	Actions propres	Actions en circulation	Action émises	Actions propres	Actions en circulation
Solde 31/12/2012	20 000 000	-	20 000 000	Solde 31/12/2011	15 000 000	15 000 000
22/10/2013	10 000 000	-	30 000 000	28/09/2012	5 000 000	20 000 000
19/12/2013		10 885	29 989 115			
20/12/2013		100	29 989 015			
24/12/2013		12 000	29 977 015			
26/12/2013		6 000	29 971 015			
30/12/2013		6 700	29 964 315			
31/12/2013		50 000	29 914 315			
Solde 31/12/2013	30 000 000	85 685	29 914 315	Solde 31/12/2012	20 000 000	20 000 000
CMP			27 492 860			15 000 000
Résultat de l'exercice			3 210 028			2 212 933
Résultat par action			0,117			0,148

En rachetant 85 685 actions, le nombre d'actions en circulation est réduit à 29 914 315 actions, ce qui a pour effet de modifier le résultat par action de 0,107 DT à 0,117 DT.

L'effet du rachat pourrait donc être une augmentation du cours du titre boursier.

- Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Capital social	Actions propres	Réserves Légales	Primes d'émission	Autres Réserves	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
<u>Solde au 31/12/2012</u>	<u>20 000 000</u>	-	<u>484 309</u>	-	<u>507 905</u>	<u>500 000</u>	<u>8 480</u>	<u>2 212 933</u>	<u>23 713 627</u>
Affectations approuvées par l'AGO du 19/04/2013	-	-	111 071	-	-	-	101 862	-212 933	
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-2 000 000	-2 000 000
<u>Solde au 31/12/2012 après affectation</u>	<u>20 000 000</u>	-	<u>595 380</u>	-	<u>507 905</u>	<u>500 000</u>	<u>110 342</u>	<u>-</u>	<u>21 713 627</u>
Augmentation du capital	10 000 000	-	-	11 000 000	-	-	-	-	21 000 000
Actions propres	-	-180 893	-	-	-	-	-	-	-180 893
Intérêt sur fonds social						405			405
Résorption de la provision comptable					-507 905				-507 905
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	3 210 028	3 210 028
<u>Solde au 31/12/2013</u>	<u>30 000 000</u>	<u>-180 893</u>	<u>595 380</u>	<u>11 000 000</u>	-	<u>500 405</u>	<u>110 342</u>	<u>3 210 028</u>	<u>45 235 262</u>

Au cours de l'exercice 2013, la société a acquis 85 685 actions pour une valeur de 180 893 DT. Elles ont été comptabilisées parmi les capitaux propres sous le compte « Actions propres » et présenté en déduction de l'avoir des actionnaires. Les objectifs du programme de rachat d'actions est l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Le détail des actions rachetées au 31 Décembre 2013 se présente comme suit :

Date	Titre	Nombre d'action	Cours	Brut	CTB	TVA	Courtage	TVA	Net
19/12/2013	Best Lease	8 000	2,09	16 720	33,768	6,078	35,951	6,471	16 802
19/12/2013	Best Lease	2 000	2,1	4 200	8,96	1,613	9,034	1,626	4 221
19/12/2013	Best Lease	885	2,1	1 859	3,717	0,669	3,996	0,719	1 868
20/12/2013	Best Lease	100	2,1	210	0,5	0,090	0,452	0,081	211
24/12/2013	Best Lease	1 810	2,04	3 692	7,385	1,329	7,939	1,429	3 710
24/12/2013	Best Lease	500	2,08	1 040	2,08	0,374	2,236	0,402	1 045
24/12/2013	Best Lease	190	2,09	397	0,794	0,143	0,854	0,154	399
24/12/2013	Best Lease	4 000	2,1	8 400	17,222	3,100	18,06	3,251	8 442
24/12/2013	Best Lease	1 124	2,05	2 304	4,608	0,829	4,954	0,892	2 315
24/12/2013	Best Lease	3 362	2,09	7 027	14,094	2,537	15,111	2,720	7 061
24/12/2013	Best Lease	1 014	2,1	2 129	5,5	0,990	4,581	0,825	2 141
26/12/2013	Best Lease	4 230	2,09	8 841	17,681	3,183	19,013	3,422	8 884
26/12/2013	Best Lease	1 770	2,1	3 717	7,715	1,389	7,993	1,439	3 736
30/12/2013	Best Lease	200	2,06	412	0,824	0,148	0,886	0,159	414
30/12/2013	Best Lease	3 164	2,08	6 581	13,162	2,369	14,149	2,547	6 613
30/12/2013	Best Lease	2 460	2,09	5 141	10,282	1,851	11,054	1,990	5 167
30/12/2013	Best Lease	876	2,1	1 840	3,679	0,662	3,955	0,712	1 849
31/12/2013	Best Lease	1 066	2,09	2 228	4,456	0,802	4,791	0,862	2 239
31/12/2013	Best Lease	14 090	2,1	29 589	59,498	10,710	63,625	11,453	29 734
31/12/2013	Best Lease	8 369	2,11	17 659	36,183	6,513	37,967	6,834	17 746
31/12/2013	Best Lease	3 475	2,12	7 367	14,734	2,652	15,84	2,851	7 403
31/12/2013	Best Lease	3 600	2,1	7 560	15,12	2,722	16,254	2,926	7 597
31/12/2013	Best Lease	3 400	2,11	7 174	14,426	2,597	15,426	2,777	7 209
31/12/2013	Best Lease	16 000	2,12	33 920	68,263	12,287	72,929	13,127	34 087
Total		85 685		180 007	364,651	65,637	387,05	69,669	180 893

II. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

3.13. Revenus des opérations de leasing

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 13 737 904 DT contre 11 787 965 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Marge /CA taxable	8 722 317	7 785 294
Marge/CA non taxable	4 242 310	3 517 446
Total marge	12 964 627	11 302 741
Loyer taxable	921 563	1 489 294
Loyer non taxable	38 935	82 187
Dotations aux amortissements des immobilisations en leasing	-784 921	-1 287 158
Total loyer net d'amortissement	175 577	284 323
Chiffre d'affaires à régulariser	-9 752	4 479
Pré loyer taxable	16 897	20 193
Frais dossier	71 475	78 432
Autres produits	381 378	206 929
Variation des agios réservés	137 702	-109 133
Produits de leasing	13 737 904	11 787 965

3.14. Charges financières nettes

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 6 048 621 DT contre 4 855 590 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Charges financières certificat de leasing Al Baraka Bank	3 179 200	2 985 084
Quote part Al Baraka Bank TECHNOMETAL	-	4 772
Profit CO FIN.IM BANK	3 790	20 275
Charges emprunt AMEN BANK	1 019 539	966 288
Quote part Al Baraka Bank HASSOUNA	35 006	-
Quote part FIN CL ZITOUNA	666 426	379 363
Charges emprunt ATB	556 153	498 984
Charges emprunt ABC	124 675	-
Charges emprunt STB	355 200	-
Charges emprunt BNA	80 772	-
Charges emprunt QNB	27 859	-
Intérêts des comptes courants	-	824
TOTAL	6 048 621	4 855 590

3.15. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 1 829 446 DT contre 1 533 989 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Salaire de base	1 304 141	1 100 692
Bonus et autres primes	12 750	10 000
Autres compléments de salaires	79 706	94 019
Charges sociales CNSS	177 181	128 088
Restauration personnel	53 824	46 597
ASSURANCES GAT	67 219	53 175
TFP+FOPROLOS	28 119	37 821
Indemnité de stage+SIVP	3 840	20 930
Congés payés	18 453	-
Indemnité de retraite	36 761	16 492
Charges sociales CAVIS	15 992	16 547
Frais de formation et séminaires	11 985	7 527
Rappel et autres salaires	925	-
Autres charges de personnel	18 550	2 100
TOTAL	1 829 446	1 533 989

3.16. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 829 900 DT contre 863 390 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Honoraires	163 683	100 827
Jetons de présence	75 982	181 767
Frais de téléphone	54 176	49 899
Achat de traites imprimerie officielle	7 112	57 176
Frais de déplacements et billets des membres du Conseil d'Administration	63 386	79 795
Commissions Albaraka Bank	57 344	40 359
Achat fournitures et matières non stockées	40 886	39 859
TCL	31 491	29 303
Services extérieurs	25 578	18 200
Frais de carburant et entretien de voitures de service	13 614	9 117
Frais de mission et réceptions – autres frais de déplacement	27 392	35 566
Electricité + Eau	23 143	18 170
Primes d'assurances	13 906	11 285
Loyer	-	7 650
Frais courrier et Télécom	-	22 513
Maintenance LASER ET SAUVEGARDE	17 744	11 667
Entretien et réparation	17 346	21 463
Droit d'enregistrement et de timbre	51 575	44 464
Publicité – publication et relation publiques	12 360	14 567
Commissions autres banques	43 158	26 676
Honoraires comité de financement	42 233	21 193
Cotisation et don	2 800	11 533
Divers achats	3 638	705
Taxes sur les véhicules	10 230	3 126
Frais journaux	5 006	2 291
Autres droits et taxes	14 376	3 140
Fournitures de bureau	1 086	685
Frais de téléphone GSM	1 325	379
Autres charges liées à une modification comptable	-	14
Charges divers ordinaires	9 331	-
TOTAL	829 900	863 390

3.17. Dotations aux provisions

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 776 021 DT contre 1 351 042 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions collectives	1 438 272	1 275 631
Dotations aux provisions clients	691 154	1838909
Reprises sur provisions clients	-378 890	-
Pertes sur créances irrécouvrables	848 901	1 125 772
Dotations aux provisions pour risques et charges	44 526	-
Reprise sur provision collective	-1 275 631	-1 763 498
Reprises sur perte sur créances irrécouvrables	-592 310	-1 125 772
TOTAL	776 021	1 351 042

3.18. Dotations aux amortissements des immobilisations

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 295 515 DT contre 204 110 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 072	4 915
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	293 443	199 195
TOTAL	295 515	204 110

3.19. Autres gains ordinaires

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 109 773 DT contre 143 878 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit:

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Profit exceptionnel	58 863	138 808
Profit sur carence	22 712	5 000
Autres récupération	-	28
Différence de règlement	466	42
Profit sur exercice antérieur	22 051	-
Reprise charge sur exercice antérieur	5 681	-
TOTAL	109 773	143 878

3.20. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 8 899 DT contre 2 085 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Pertes sur carence	2 800	987
Pertes exceptionnelles	5 420	961
Différence de règlement	679	137
TOTAL	8 899	2 085

III. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

3.21. Encaissements clients

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 85 176 530 DT contre 83 745 340 DT au 31 décembre 2012.

3.22. Décaissements leasing

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 83 580 133 DT contre 91 102 643 DT au 31 décembre 2012.

3.23. Décaissements personnel

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 1 889 608 DT contre 1 050 966 DT au 31 décembre 2012, se détaille comme suit :

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Salaires	1 564 065	745 930
Assurance	67 219	63 440
Tiket resto	53 824	46 597
Prêts	204 500	195 000
TOTAL	1 889 608	1 050 966

3.24. Intérêts payés

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 5 778 491 DT contre 4 793 136 DT au 31 décembre 2012.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Charges fin certifié baraka	3 129 200	2 985 084
Emprunt ATB	546 153	498 984
CL ZITOUNA	588 296	379 363
Charges cofin IMBANK	38 797	20 275
Charges cofin technometal	-	4 772
Emprunts AB	939 539	904 658
Emprunts QNB	27 859	-
Emprunts BNA	55 772	-
Emprunts ABC	97 675	-
Emprunts STB	355 200	-
TOTAL	5 778 491	4 793 136

3.25. Impôts et taxes

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 833 510 DT contre 2 781 577 DT au 31 décembre 2012.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Déclarations mensuelles	-	1 715 384
Acomptes prévisionnels	817 835	851 157
Autres	15 675	215 036
TOTAL	833 510	2 781 577

3.26. Autres encaissements

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 92 070 DT contre 1 023 534 DT au 31 décembre 2012.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Profit provenant des créances radiées	22 712	-
Récupération participation EL IBHAR	-	157 000

Alimentation caisse courante	9 514	69 937
Avance client	80 914	796 597
TOTAL	92 070	1 023 534

3.27. Autres décaissements

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 1 549 934 DT contre 2 100 326 DT au 31 décembre 2012.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Ristournes clients	1 292 382	1 417 987
Honoraires	205 916	261 282
Divers achats	51 636	421 057
TOTAL	1 549 934	2 100 326

3.28. Décaissements suite à l'acquisition des immobilisations propres

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 333 425 DT contre 257 546 DT au 31 décembre 2012.

3.29. Décaissements suite à l'acquisition des participations

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 600 000 DT relatif à la participation dans le capital de société AMANA TAKAFOL.

3.30. Encaissements provenant des emprunts

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 66 300 000 DT contre 44 050 000 DT au 31 décembre 2012.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
CL ZITOUNA	5 000 000	5 000 000
CL Best Bank	44 300 000	31 450 000
Emprunt STB	-	5 000 000
Emprunt AMEN BANK	2 142 857	2 600 000
Emprunt ABC	6 500 000	-
Emprunt BNA	2 000 000	-
Emprunt ATB	3 857 143	-
Emprunt QNB	2 500 000	-
TOTAL	66 300 000	44 050 000

3.31. Remboursement des emprunts

Au 31 décembre 2013, ce poste totalisant un solde de 78 294 942 DT contre 30 818 503 DT au 31 décembre 2012.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
CL ZITOUNA	10 000 000	2 000 000
CL Best Bank	61 100 000	23 000 000
Emprunt AMEN BANK	4 513 714	4 142 286
Emprunt ATB	1 428 571	1 428 571
Emprunt STB	1 000 000	-
Cofinancement	252 656	247 646
TOTAL	78 294 942	30 818 503

IV. TABLEAU DE DETERMINATION DE RESULTAT FISCAL

DECOMPTE FISCAL 2013	Montant
----------------------	---------

BENEFICE AVANT IMPOT	4 059 275
PRODUIT A REINTEGRER	68 744
REINTEGRATION JETONS DE PRESENCE	118 215
PROVISIONS COLLECTIVES A REINTEGRE	-
BENEFICE FISCAL ARRONDI	4 246 235
Impôts sur les sociétés	849 247
ACOMPTES PROVISIONNELS	817 835
IS dû	31 413
REPORT 2012	-
IS A PAYER	31 413

V. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Unité : en dinars

	2013	2012
PASSIFS EVENTUELS	-	-
Cautions, avals et autres garanties données	-	-
ENGAGEMENTS DONNES	-	12 388 119
Engagements de Financement en faveur de la clientèle	5 638 902	3 534 000
Engagements sur Titres	-	-
Engagements sur commissions et intérêts sur emprunts	8 968 057	8 854 119
ENGAGEMENTS RECUS	26 592 002	25 188 105
Garanties reçues	159 327	975 334
Intérêts à échoir sur contrats actifs	26 432 675	24 212 771
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	-	2 400 000
Engagements sur titres	-	-
Emprunts obtenues non encore encaissés	-	2 400 000

VI. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTE CLOTURE

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 06 Mars 2014. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

VII. NOTE SUR LES PARTIES LIEES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de la « BEST LEASE » arrêtés au 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

1. Convention avec AL BARAKA BANK

La société « Best Lease » a procédé, en 2012, à la révision de la convention de financement en certificats de leasing auprès de « Al Baraka Bank » conclue initialement, le 12 Octobre 2011, par deux nouvelles conventions qui se présente comme suit :

- Une convention conclue le 29 Octobre 2012, pour 50 Millions de Dinars, sur cinq ans à partir de la date de signature ;
- Une convention conclue le 24 Octobre 2012, pour 20 Millions de Dinars, à titre exceptionnel, sur une année non renouvelable à partir de la date de signature.

L'encours des certificats de leasing au 31 décembre 2013 s'élève à 49 900 Mille Dinars.

2. Convention avec société EL IBHAR

La société « BEST LEASE » a avancé à la société « EL IBHAR » une somme de 157 Mille Dinars au titre de l'acquisition d'un terrain auprès de la société « SPLT ». Toutefois, la société « BEST LEASE » a récupéré ce montant le 17 Septembre 2012.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « BEST LEASE », arrêtés au 31 Décembre 2013, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Nous avons audité les états financiers de la société « BEST LEASE » au 31 Décembre 2013. Ces états financiers ci-joints, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2013, font apparaitre un total net de bilan de 151 193 330 Dinars et des capitaux propres d'un montant de 45 235 262 Dinars y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 pour un montant de 3 210 028 Dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BEST LEASE » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

- Comme décrit au niveau de la note aux états financiers n °2.2.7, la société « BEST LEASE » a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 2 ans pour la couverture du risque net. A la suite de ce changement, les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés à la baisse à hauteur de 508 Mille Dinars. Ces provisions additionnelles ont été imputées sur la réserve pour risques de financements constituée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2011.

Les états financiers de l'exercice 2012 n'ont pas été traités pour des besoins de comparabilité.

II - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Nous avons, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société « BEST LEASE » à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 Mars 2014

P/ F.M.B.Z-KPMG Tunisie
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

P/ C.M.C-DFK International
Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n°2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion des ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations relatives aux années antérieures à 2013 autres que les rémunérations des dirigeants :

1. Convention avec AL BARAKA BANK

La société « BEST LEASE » a procédé, en 2012, à la révision de la convention de financement en certificats de leasing auprès de « AL BARAKA BANK » conclue initialement, le 12 Octobre 2011, par deux nouvelles conventions qui se présente comme suit :

- Une convention conclue le 29 Octobre 2012, pour 50 Millions de Dinars, sur cinq ans à partir de la date de signature ;
- Une convention conclue le 24 Octobre 2012, pour 20 Millions de Dinars, à titre exceptionnel, sur une année non renouvelable à partir de la date de signature.

L'encours des certificats de leasing au 31 décembre 2013 s'élève à 49 900 Mille Dinars.

2. Convention avec société EL IBHAR

La société « BEST LEASE » a avancé à la société « EL IBHAR » une somme de 157 Mille Dinars au titre de l'acquisition d'un terrain auprès de la société « SPLT ». Toutefois, la société « BEST LEASE » a récupéré ce montant le 17 Septembre 2012.

B- Rémunérations des dirigeants :

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

a) Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle. L'estimation de la charge des jetons de présence comptabilisée en 2013 s'élève à 1 250DT brut par administrateur.

b) La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 13 Janvier 2009 et en application de la décision du Conseil d'Administration réuni le 01 Décembre 2012 relative à l'augmentation de la rémunération mensuelle du Directeur Général, il a été décidé d'augmenter cette rémunération de 20%. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel brut de 10 976 Dinars, d'une indemnité de carburant mensuelle de 1158 Dinars, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

c) La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée par décision du Conseil d'Administration du 26 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel brut de 2 840 DT et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

d) La rémunération des administrateurs membres du comité exécutif, du comité permanent d'audit interne et du comité de financement a été fixée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2012 à l'équivalent de 938 DT brut par membre.

e) Le tableau suivant récapitule les obligations et engagements de la société « BEST LEASE » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Description	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013 (estimation)	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013 (estimation)	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2013
Rémunérations et avantages (Bruts)	241 278	95 849	60 043	22 928	40 454	-	137 940	-
Total	241 278	95 849	60 043	22 928	40 454	-	137 940	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la Loi n°2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciale.

Par ailleurs, votre Conseil d'Administration ne nous a pas avisé de l'existence d'autres opérations conclues par la société et entrant dans le cadre des dispositions des articles précédemment mentionnés.

Tunis le, 14 Mars 2014

P/ F.M.B.Z-KPMG Tunisie

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

P/ C.M.C-DFK International

Chérif BEN ZINA